Se renseigner, déposer un dossier :

Bas-Rhin : Région Alsace
Direction de l'Animation et de l'Aménagement des Territoires
Service Politiques régionales européennes
1 place du Wacken, BP 91006 - 67 070 Strasbourg cedex
Tél. : 03 88 15 66 51 - Fax : 03 88 15 69 99

Haut-Rhin : Région Alsace
Agence territoriale Sud Alsace
Service Politiques régionales européennes
Maison du Bâtiment
12 allée Nathan Katz - 68 086 Mulhouse cedex
Tél. : 03 89 36 90 23/24 - Fax : 03 89 45 37 96

Antenne de Colmar
Tél. : 03 89 20 61 68 - Fax : 03 89 20 61 69

Pour tout complément d'information :
fonds.europeens@region-alsace.eu
www.fonds-europeens-alsace.eu

Imprimé sur papier recyclé - Crédits photos : Jean-Marc Hédoin / Pictural ; Région Alsace / Maigrot, Naegelen - Édition septembre 2008 - www.lacompagnie.eu

Sources mixtes
Groupe de produits issus de forêts bien gérées et d'autres sources contrôlées
www.fsc.org Cert no. BV-COC-840059
© 1996 Forest Stewardship Council

l'Europe s'engage en Alsace

avec le FEDER

Programme compétitivité régionale

2007-2013

Entreprenez l'Alsace avec l'Europe

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

UNION EUROPÉENNE

Région Alsace

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

UNION EUROPÉENNE

Région Alsace

Dans une économie mondiale en pleine mutation, l'Alsace doit sans cesse trouver les ressorts pour asseoir sa compétitivité et stimuler son potentiel de croissance et de création d'emplois. Le principal objectif du programme FEDER est de renouveler les bases de la compétitivité de l'économie alsacienne en l'orientant vers des activités à forte valeur ajoutée (recherche et innovation, économie de la connaissance, hautes technologies) et en inscrivant la région dans un modèle de développement durable.

Le FEDER : un outil financier au service du développement régional

Le FEDER (Fonds européen de développement régional) soutient l'amélioration de la compétitivité des régions européennes. Il finance désormais de façon prioritaire l'innovation, l'économie de la connaissance et le développement durable des territoires.
La dotation **FEDER** est de **75 924 973 M€** pour le volet compétitivité régionale, géré par la Région Alsace, autorité de gestion du programme.

Les axes et les mesures du programme « compétitivité régionale » - FEDER

Axe 1 : Innover et entreprendre dans l'espace européen (doté d'un budget de 23 M€)

L'axe 1 a pour objet principal la dynamisation du dispositif régional d'innovation en favorisant notamment le travail en réseau entre les différents acteurs publics et privés qui concourent à l'innovation.

Mesure 1 : Culture de l'innovation et esprit d'entreprise
Mesure 2 : Innovation et diffusion des connaissances
Mesure 3 : Incubation et ingénierie financière de l'innovation
Mesure 4 : Echanges d'expérience et partenariat à l'échelle interrégionale

Axe 2 : Développer l'attractivité et la compétitivité économique des territoires (doté d'un budget de 21 M€)

L'axe 2 vise le soutien au développement économique des territoires s'appuyant sur les pôles de compétences régionaux et sur un niveau de prestations d'accueil et de services aux entreprises attractif.

Mesure 1 : Accompagnement des projets initiés dans le cadre des pôles, réseaux, filières
Mesure 2 : Aménagement durable des zones d'activités et accessibilité aux infrastructures numériques
Mesure 3 : Structures d'accueil des entreprises
Mesure 4 : Soutien à la création et au développement de nouvelles activités et de nouveaux services

Axe 3 : Valoriser le potentiel environnemental alsacien (doté d'un budget de 17 M€)

L'axe 3 conditionne le développement économique à une utilisation durable de l'énergie et des ressources, il vise la préservation et la valorisation du patrimoine naturel alsacien.

Mesure 1 : Efficacité énergétique et énergies renouvelables
Mesure 2 : Transports et développement durable
Mesure 3 : Préservation et reconstitution de la biodiversité
Mesure 4 : Promotion des éco-activités

Axe 4 : Appel à projets pour le renforcement de l'attractivité et de la cohésion des agglomérations alsaciennes par un soutien ciblé sur les quartiers en difficulté (doté d'un budget de 12,35 M€)

L'axe 4 a pour objectif d'améliorer l'attractivité des territoires urbains et de renforcer leur cohésion à travers notamment la mise en œuvre de stratégies originales de développement urbain durable.

Projet 1 : Compétitivité et cohésion de l'agglomération mulhousienne
Projet 2 : Développement économique urbain de l'agglomération strasbourgeoise

Circuit du dossier / étapes de validation

1
Le porteur de projet renseigne le dossier de demande de subvention, avec l'aide d'un animateur si besoin, et le dépose auprès du service instructeur à la Région Alsace.

2
La Région Alsace émet un accusé de réception qui indique le début de période de l'éligibilité des dépenses.

3
Le service instructeur examine l'éligibilité du dossier au Programme Opérationnel « Compétitivité » et s'assure qu'il est bien complet.

4
Le dossier de demande est présenté au Comité régional de programmation qui émet un avis sur l'attribution de l'aide. Ce comité est présidé par le Président du Conseil Régional d'Alsace et rassemble les principaux partenaires financiers et techniques concernés.

5
Le dossier de demande est présenté à la Commission Permanente du Conseil Régional d'Alsace qui attribue définitivement l'aide et autorise le Président à signer la notification de la subvention et la convention.

6
Le paiement de la subvention intervient après transmission par le bénéficiaire des pièces justificatives de dépenses au service instructeur.